

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

OBJET

Créations d'emplois permanents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

Représenté : Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Absents : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUULT, Fabrice GLORIA

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250327-2025-03-27-057-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de procéder à une mise à jour du tableau des emplois permanents de manière à le faire correspondre aux besoins réels de fonctionnement des services de la collectivité.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 14 novembre 2024 avec effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- Considérant les besoins des services ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

➤ **CREE**, au tableau des emplois :

- un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à raison de 35 heures ;
- trois emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint d'administratif relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à raison de 35 heures.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une qualification en lien avec le cadre d'emploi ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires. Le traitement sera calculé selon les modalités réglementaires auquel s'ajoute le supplément familial de traitement et, le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-03-27-057-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés ou, le cas échéant, les contrats y relatifs,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs sera modifié ainsi qu'il suit au 1^{er} avril 2025.

TABLEAU DES EMPLOIS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL AU 27/03/2025
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU AU 01/04/2025

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
EMPLOIS FONCTIONNELS								
DGS (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DGA (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
TOTAL DES EMPLOIS FONCTIONNELS			2	2,00	0,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE ADMINISTRATIVE								
ATTACHE HORS CLASSE	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE PPAL	A	35	3	3,00			3	3,00
ATTACHE	A	35	5	5,00			5	5,00
REDACTEUR PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
REDACTEUR	B	35	5	5,00	1,00		6	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CLASSE	C	35	7	7,00			7	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	35	4	4,00			4	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35	11	11,00	3		14	14,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	17,5	1	0,50			1	0,5
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			41	40,50	4,00	0,00	45,00	44,50
FILIERE TECHNIQUE								
INGENIEUR PPL	A	35	1	1,00			1	1,00
INGENIEUR	A	35	2	2,00			2	2,00
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN	B	35	3	3,00			3	3,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35	4	4,00			4	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	29,5	1	0,84			1	0,84
AGENT DE MAITRISE	C	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	35	6	6,00			6	6,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	30	3	2,57			3	2,57
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	28	1	0,80			1	0,80
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	26	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	35	22	22,00			22	22,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	34	1	0,97			1	0,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,83	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,27	1	0,95			1	0,95
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,71	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,57	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,00	1	0,89			1	0,89
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30,71	1	0,88			1	0,88
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	29	2	1,66			2	1,66
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	25,99	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	25	1	0,71			1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	19,29	1	0,55			1	0,55
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	18,94	1	0,54			1	0,54
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	14	1	0,40			1	0,40
ADJOINT TECHNIQUE	C	35	20	20,00			20	20,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	33	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE	C	32	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE	C	27,5	1	0,79			1	0,79
ADJOINT TECHNIQUE	C	31	2	1,77			2	1,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,14	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	26,5	1	0,76			1	0,76
ADJOINT TECHNIQUE	C	27	1	0,77			1	0,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	25	1	0,71			1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE	C	23	1	0,66			1	0,66
ADJOINT TECHNIQUE	C	20	1	0,57			1	0,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	15	1	0,43			1	0,43
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			101	94,03	0,00	0,00	101,00	94,03
FILIERE ANIMATION								
ANIMATEUR	B	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT ANIMATION PPL 1ERE CLASSE	C	35	4	4,00			4	4,00
ADJOINT ANIMATION PPAL 2EME CLASSE	C	35	0	0,00			0	0,00
ADJOINT ANIMATION	C	35	2	2,00			2	2,00
TOTAL FILIERE ANIMATION			9	9,00	0,00	0,00	9,00	9,00
FILIERE SOCIALE								
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	35	6	6,00			6,00	6,00
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1,00	0,94
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	31,08	1	0,89			1,00	0,89
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	28,5	1	0,81			1,00	0,81
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	30,07	1	0,86			1,00	0,86
TOTAL FILIERE SOCIALE			10	9,51	0	0,00	10,00	9,51
FILIERE CULTURELLE								
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	1,00		0,00	1,00	1,00
FILIERE SPORTIVE								
ETAPS	B	35	9	9,00			9,00	9,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE			9	9,00		0,00	9,00	9,00
TOTAL GENERAL			173	165,04	4,00	0,00	177,00	169,04

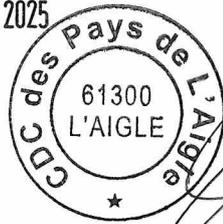
Accuse de réception en préfecture
061 200968 468 20250327 2025-03-27-057-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 1 AVR. 2025
Publié en ligne le 1 AVR. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the circular stamp.